

Communiqué de presse

L'ANDES entendue sur la suppression des vidanges biannuelles des piscines

C'est avec une grande satisfaction que l'ANDES a pris connaissance de la décision du **Conseil national d'évaluation des normes (CNEN)** qui vient de valider la nouvelle version de l'article 10 de l'arrêté du 7 avril 1981 qui fixe les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées, dont la publication est prévue dans les semaines à venir.

Cette décision permettra ainsi de **réduire de deux à une vidange complète annuelle et obligatoire** pour les bassins, sauf pour les pataugeoires et les bains à remous qui devront effectuer deux vidanges annuelles.

Elle fait suite à la saisine de l'ANDES, soutenue par le Ministère des sports, le 3 mars 2015 auprès de la commission CERFRES qui a ainsi obtenu un avis favorable. Le Ministère de la Santé et le comité interministériel aux ruralités de septembre 2015 ayant ensuite repris cette proposition.

Tout en maintenant le **même niveau de sécurité sanitaire des piscines**, cette action était justifiée par les nouveaux systèmes de filtrage quotidiens qui ne nécessitent plus deux vidanges obligatoires annuelles.

Pour certains pays européens n'ayant pas un nombre de vidange réglementé, seule une obligation de résultat est demandée.

Cette mesure permettra de réaliser une **économie minimale de 30 millions €/an** pour les collectivités locales, en prenant en compte les coûts directs liés à la consommation d'eau, de chauffage et indirects de personnel et perte du chiffre d'affaire (étude interne de l'ANDES).

Aussi, cette action volontariste fortement attendue par les élus locaux concernent 4 135 piscines regroupant 6 343 bassins pour une surface de plan d'eau de près de 1,6 millions de m², et 76.6% des piscines de propriété publique* en France.

En collaboration avec l'AMF et l'ANDIIS, l'ANDES tient à remercier M. Patrick KANNER, Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports, M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux sports ainsi que Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, pour leur attention sur ce dossier auprès des élus locaux en charge des sports.

**Source RES : Etude « Etat des lieux de l'offre des bassins de natation en France. Une approche par les territoires et les usagers » (novembre 2009)*

Contact presse

Email : Kathy.caufourier@andes.fr

Tel : 05.34.43.05.18



Site internet : www.andes.fr